

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 12 octobre 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **IVIS-022-14769/23/BM**

### **■ Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Institut du Numérique Responsable et paiement de la cotisation**

71974

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole a été élue capitale européenne de l'innovation pour l'année 2023. Cette reconnaissance des actions portées par la collectivité dans l'ensemble des domaines de l'innovation engage à poursuivre une démarche qui s'inscrit tout à la fois dans des actions concrètes, pragmatiques mais aussi dans une vision pérenne de notre territoire. L'enjeu consiste ainsi à mobiliser l'ensemble de la collectivité et tout un territoire durablement dans une dynamique de développement innovant, respectueuse de l'humain, des contraintes environnementales et qui soit un véritable levier d'encouragement économique et d'attractivité.

Dans ce cadre volontariste, la Métropole considère que le Numérique est aujourd'hui une des composantes essentielles de cette innovation et grâce à l'action d'un groupe de travail transversal regroupant 7 vice-Présidents, elle a défini un agenda numérique et mis en place une instance de « Gouvernance du Numérique ». La Métropole s'engage ainsi à développer sur les 3 prochaines années un numérique orienté pour l'amélioration de l'offre aux usagers, mais aussi un numérique mutualisé au service des communes, un numérique responsable et vertueux qui permettra de valoriser le patrimoine des données.

Sur ce dernier point, afin de se conformer à la loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique du 15 novembre 2021, loi REEN, les communes et EPCI de plus de 50 000 habitants doivent définir une stratégie numérique responsable au 1er janvier 2025, avec un plan de travail structuré au 1er janvier 2023. La Métropole, bien entendu, a le devoir de se conformer à cette exigence mais elle souhaite élargir les objectifs fixés par la loi sur quatre domaines :

- La sobriété des outils numériques et l'usage du numérique au service de la transition environnementale
- L'accessibilité et l'inclusivité des outils numériques
- La confiance dans le numérique
- L'éthique

Pour engager activement le numérique dans le domaine de la transition environnementale, la Métropole a ainsi identifié deux phases :

- une première phase de 2023 à 2024 avec l'objectif de réduire l'impact environnemental de son système d'information,
- une deuxième phase à partir de 2025 pour développer la contribution positive du numérique sur l'environnement.

C'est dans ce contexte que la Métropole souhaite adhérer à l'Institut du Numérique Responsable.

L'INR est une association créée en 2018, issu d'un collectif travaillant depuis 2014 sur le GreenIT et rassemblant l'ensemble des acteurs intéressés pour échanger, réfléchir et proposer des solutions pour promouvoir et pratiquer un numérique plus responsable. Cet institut a pour mission de sensibiliser l'ensemble des acteurs privés, publics, politiques et associatifs aux enjeux du Numérique Responsable et d'agir pour un numérique soutenable, inclusif, paritaire et éthique.

L'INR a souhaité marquer sa contribution aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU, notamment en orientant ses activités autour de 3 enjeux principaux :

- La réduction de l'impact environnemental et social du numérique l'utilisation des technologies

pour réduire cet impact

- La création d'un monde numérique inclusif, paritaire et éthique.

Adhérer à cet institut présente donc plusieurs intérêts :

- Affirmer la volonté de la Métropole d'entrer dans une démarche de numérique responsable et vertueux
- Bénéficier d'un accès à un réseau d'information et d'expertise précurseur sur le sujet, pour accompagner la mise en place des bonnes pratiques, et la mise en œuvre d'une feuille de route
- Intégrer un lieu d'échange et de partage ayant pour objectif d'améliorer en continu la démarche Numérique Responsable visant à réduire l'empreinte du numérique
- S'appuyer sur de l'outillage permettant de mesurer l'empreinte carbone des systèmes d'information, des guides de bonnes pratiques, du contenu et des formations pour acculturer et former les différentes parties prenantes : agents de la collectivité, usagers, ... ou encore accéder à différents référentiels.
- Se laisser l'opportunité de s'inscrire dans une démarche visant à obtenir un label NR, label garant de la crédibilité de la démarche de la Métropole.

Le domaine du Numérique Responsable étant très vaste il apparaît nécessaire de pouvoir bénéficier d'un accès à un écosystème où les acteurs partagent le même objectif avec le même questionnement, et des premières expérimentations sur le sujet. Une capitalisation sur ce savoir sera un accélérateur du projet métropolitain. Promouvoir cette démarche et communiquer sur l'engagement de la Métropole permettra d'inciter d'autres organisations, collectivités et usagers à pratiquer un numérique plus responsable et ainsi réduire globalement l'impact sur l'environnement et la société.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- L'article 35 de la loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique du 15 novembre 2021 (loi REEN) ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Où il le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de disposer d'outils reconnus et d'intégrer un réseau de collectivités engagées dans une démarche Numérique Responsable.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Institut du Numérique Responsable et le paiement d'une cotisation d'un montant de 4 000 euros HT pour l'année 2024.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la Métropole : Fonction 020 - Nature 6281

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Métropole numérique,  
Politique publique de la donnée,  
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER